

## DESCRIPTIF DE POSTE

INTITULE DU POSTE
<b>DIRECTEUR(RICE) DE DELEGATION DEPARTEMENTALE H/F</b>

**Référence à prendre dans : le Répertoire des emplois-types des Administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative :** <sup>(2)</sup>

Famille professionnelle <sup>(3)</sup> :

Emploi-type <sup>(4)</sup>

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI	
<b>Fiche N°</b> <i>(ne pas renseigner)</i>	Catégorie : COMEX <input checked="" type="checkbox"/> niveau 3    A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> Corps et grade :
<b>Cotation, s'il y a lieu</b> <sup>(5)</sup> :	Catégorie Assurance maladie : Agent de direction <input checked="" type="checkbox"/> PC <input type="checkbox"/> Cadre <input type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/> Niveau :
<b>Date de mise à jour : 25/11/2020</b>	Poste susceptible d'être vacant : 1 <sup>er</sup> janvier 2021

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE
Direction : Délégation départementale
Pôle :
Service / Unité :
<b>Sites :</b> <input type="checkbox"/> Site Montpellier <input type="checkbox"/> Site Toulouse <input type="checkbox"/> DD de l'Aude <input type="checkbox"/> DD de l'Ariège <input type="checkbox"/> DD des Hautes Pyrénées <input type="checkbox"/> DD du Gard <input type="checkbox"/> DD de l'Aveyron <input type="checkbox"/> DD du Tarn <input type="checkbox"/> DD de l'Hérault <input checked="" type="checkbox"/> <b>DD de Haute Garonne</b> <input type="checkbox"/> DD du Tarn et Garonne <input type="checkbox"/> DD de la Lozère <input type="checkbox"/> DD du Gers <input type="checkbox"/> DD des Pyrénées-Orientales <input type="checkbox"/> DD du Lot

## MISSIONS PRINCIPALES DE L'ARS

L'Agence Régionale de Santé a pour mission d'assurer, à l'échelon régional, le pilotage d'ensemble du système de santé. Elle est responsable de la sécurité sanitaire, des actions de prévention menées dans la région, de l'organisation de l'offre de soins en fonction des besoins de la population. Elle garantit une approche cohérente et efficace des politiques de santé menées sur le territoire et favorise une plus grande fluidité du parcours de santé, pour répondre aux besoins des populations.

L'organisation de l'ARS Occitanie repose :

- Sur un siège (à Montpellier) et des services régionaux (à Toulouse) qui comprennent des directions métiers et des directions transversales qui définissent, pilotent et évaluent la politique de santé.
- Sur 13 délégations départementales agissant en proximité et sur mandat du directeur général

## MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION DE DELEGATION DEPARTEMENTALE

Les missions d'une délégation départementale sont directement opérationnelles et nécessitent que le Directeur de délégation départementale (DDD) ait des relations étroites avec la direction générale, la Direction des territoires et des relations institutionnelles (DDTRI) , les directions régionales ainsi que les partenaires institutionnels du territoire et les acteurs de santé.

Il s'agit de mettre en œuvre au niveau départemental et dans une approche globale, la politique de santé définie par l'ARS, notamment le Plan régional de santé , dans ses différents domaines d'intervention (prévention, santé publique et environnementale, soins ambulatoires et hospitaliers dont le CHU, l'accompagnement médico-social des personnes âgées et handicapées, les missions de veille et de sécurité sanitaire) dans le cadre de projets de territoires (Contrats locaux de santé, Projet territorial de santé mentale, Projet territorial de santé... )

Effectif de la Direction au 1<sup>er</sup> décembre 2020: 42 postes

## DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui  Non

Nombre de personnes à encadrer (répartition par catégorie) :  
une équipe pluridisciplinaire de 34 agents

Missions et activités principales <sup>(7)</sup> :

Les missions du Directeur de délégation départementale sont fondées sur le principe de proximité et sur la connaissance de l'environnement départemental et des acteurs locaux.

Le directeur de délégation départementale met en œuvre la politique de l'agence, à laquelle il est associé, dans le cadre d'un mandat du directeur général, par des actions territoriales visant à l'amélioration de la santé des populations et à rendre le système de santé plus efficient en tenant compte des spécificités du département et de ses territoires de proximité.

Il incarne et représente l'ARS dans le département.

Il est le garant de la cohérence territoriale et de la transversalité de l'action de l'agence.

Il rend compte de son action ancrée dans un partenariat évolutif et fait les alertes nécessaires. Il veille à être le relais d'information descendante et ascendante entre le niveau régional et le niveau territorial de l'agence tant en interne qu'en externe.

Il représente l'agence au plan départemental et est l'interlocuteur de proximité des institutionnels et élus du territoire sur l'ensemble des sujets portés par l'agence.

Il communique régulièrement auprès des médias, des élus, des institutionnels, du grand public et des professionnels de santé pour porter, expliquer, signaler, défendre les avancées de la politique de santé sur le territoire.

Il participe à la préparation et à la gestion de crise en lien avec les services régionaux et le préfet.

Le directeur de délégation départementale anime la démocratie sanitaire au sein du département

Il assure le management des équipes de sa délégation et est porteur et garant de l'optimisation de l'organisation et du fonctionnement de ses services en lien étroit avec la DDTRI.

Il s'attache au développement de projets territoriaux, transversaux de santé et à l'animation des instances territoriales avec ses équipes.

**Activités annexes <sup>(7)</sup> :**

Référent des directeurs régionaux pour les DDD sur une thématique (à définir)  
 Pilote des projets régionaux (à définir)  
 Participe à la vie institutionnelle de la DDTRI

**Partenaires institutionnels <sup>(8)</sup> :**

Préfet du département  
 Conseil départemental  
 Elus locaux  
 Directions départementales interministérielles de l'Etat  
 Etablissements de santé  
 Etablissements de services médico-sociaux  
 Représentants des professionnels de santé

**Spécificités du poste / Contraintes <sup>(9)</sup> :**

- Poste concerné par le dispositif d'astreinte
- Poste concerné par le dispositif de gestion de crise
- Poste devant faire l'objet d'une déclaration publique d'intérêt
- Poste susceptible d'être concerné par le dispositif d'inspection contrôle
- Déplacements fréquents
- Forte implication
- Grande disponibilité

Sous l'autorité hiérarchique de la directrice des territoires et des relations institutionnelles, le directeur de délégation départementale assure la direction de la délégation départementale et dirige le comité de délégation

Membre du comité de direction élargi (CODIRel) de l'ARS et du comité de direction de la DDTRI

La délégation départementale de la Haute Garonne dispose d'un directeur adjoint à temps plein.

**PROFIL SOUHAITE**

**Compétences requises sur le poste <sup>(10)</sup> :** On se reportera aux compétences attendues dans les fiches des emplois types du répertoire ministériel (à défaut RIME)

**Connaissances <sup>(10)</sup>**

Connaissance du paysage institutionnel de la santé publique : missions, contextes, organisation et enjeux du système de santé
Connaissance des cadres politiques et stratégiques de l'agence
Connaissance des règles financière : FIR, budget de la prévention, ONDAM MS, etc.
Connaissance des fondements et des principes de santé publique et de gestion des risques et gestion de projet
Connaissance des missions et de l'organisation de l'ARS Occitanie

**Savoir-faire <sup>(10)</sup>**

	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)				
Travail en équipe : déléguer et piloter l'activité	x			
Capacité de synthèse	x			
Capacité d'analyse	x			
Animation d'équipe pluridisciplinaire	x			
Expression écrite	x			

Expression Orale	x			
Techniques spécifiques				
<p><i>E - L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine (niveau 4 du dictionnaire des compétences)</i></p> <p><i>M - L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat (niveau 3 du dictionnaire des compétences)</i></p> <p><i>A - L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements (niveau 2 du dictionnaire des compétences)</i></p> <p><i>N - L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...) (niveau 1 du dictionnaire des compétences)</i></p>				
<b>Savoir être nécessaire</b>				
Sens du service public				
Réactivité				
Faire preuve de leadership				
Travailler en équipe et avoir le sens de la collégialité				
Représenter l'Etat et l'agence				
Avoir le sens de la diplomatie / médiation				
Avoir une force de conviction				
Donner du sens pour mobiliser et fédérer				
Sens des relations humaines				
Capacité d'adaptation				
Autonomie				
Rigueur dans la réalisation des missions				
Capacité d'initiative				
Faire preuve de maîtrise de soi et savoir résister au stress				
Avoir le sens de l'écoute et du dialogue				

### **Fiche d'identité du territoire**

La région Occitanie comptabilise 5,7 millions d'habitants dont plus de 1 318 000 haut-garonnais (source 2014)

Le département de Haute-Garonne, département le plus peuplé de la région, chef-lieu de région, se caractérise par le poids démographique de la métropole toulousaine mais aussi par le nombre très important de communes faiblement peuplées : 552 communes sur 589 ont moins de 500 habitants.

En dix ans, la population départementale a augmenté de 184 300 personnes. Son dynamisme démographique est dû en premier lieu à l'arrivée d'une population nouvelle et un solde naturel positif. La ville de Toulouse est la 4e commune de France en termes de population.

D'une superficie de 6 309 km<sup>2</sup>, le département de Haute-Garonne s'étire sur plus de 180 km. Terre de contrastes à l'image de la variété de son relief (42% de plaines, 39% de coteaux et 19% de zone de montagne) et de ses paysages. La population de la Haute Garonne est alimentée à 93 % par des captages en eau superficielle et 81% des débits sont prélevés sur la Garonne et ses canaux de dérivation. 79 % des captages du département (86 % en débit) sont protégés réglementairement.

L'offre sanitaire en médecine, chirurgie et obstétrique est répartie sur 4 établissements de santé publics (dont le CHU), 2 établissements de santé privés à but non lucratif, 16 établissements de santé privés à but lucratif. En psychiatrie : 2 établissements de santé publics (dont le CHU), 5 établissements de santé privés à but non lucratif, 8 établissements de santé privés à but lucratif.

En Soins de Suite et de Réadaptation : 5 établissements de santé publics (dont le CHU), 5 établissements de santé privés à but non lucratif, 18 établissements de santé privés à but lucratif.

Les établissements de santé publics de la Haute-Garonne se répartissent entre 2 Groupements hospitaliers de territoire (GHT). Le Centre hospitalier de Revel est membre du GHT du Tarn, du Revelois et du Saint-Ponais (GHT Coeur d'Occitanie). Les établissements publics de santé de Toulouse (CHU et Centre hospitalier spécialisé G. Marchant), de Saint-Gaudens, Luchon et Muret sont membres du GHT Haute-Garonne et Tarn-Ouest, qui regroupe aussi certains établissements du Tarn (Centres hospitaliers de Lavaur et Graulhet) avec une communauté psychiatrique de territoire constituée au sein de ce GHT.

Trois contrats de ville (Muretain, Saint-Gaudens, Toulouse) et 16 QPV.

Les villes de Toulouse et de Colomiers ainsi que le Pays Comminges Pyrénées bénéficient de Contrats Locaux de Santé.

L'offre médico-sociale « personnes âgées » compte 175 structures et s'établit comme suit : 129 EHPAD dont 40 % privés à but lucratif ; 36 SSIAD ; 5 Accueils de jour autonomes ; 5 résidences autonomie bénéficiant d'un forfait soins.

Concernant l'offre pour « personnes en situation de handicap », environ 150 établissements et services dont 67 établissements et services pour adultes (11 ITEP, 18 IME, 32 SESSAD, 3 établissements pour déficients sensoriels, 1 EEAP ; 4 CMPP, 1 CAMSP, 1 Centre de Ressources Autisme, 2 équipes mobiles et 1 Unité d'enseignement en maternelle et 1 Unité d'Enseignement Élémentaire)

L'offre de premier recours est constituée de 1494 médecins généralistes en activité en Haute-Garonne dont 565 sur Toulouse (au 01/01/2017).

31 Centres de Santé (dont 9 Centres de soins infirmiers, 14 centres de santé dentaire, 5 médicaux et 3 polyvalents), 25 MSP labellisées ouvertes, 10 avec un projet de santé labellisé, 10 projets de CPTS dont 1 Projet de Santé validé avec ACI et 1 Projet de Santé en cours d'examen

120 sites de laboratoires de biologie médicale ; 411 officines pharmaceutiques (dont 164 à Toulouse)